



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

15 JAN. 2012

Courrier arrivé

PREFECTURE

Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux réglementés
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. ARGUIMBAU / M. CORONGIU

Tél. : 04.84.35.42.58

Marseille le 18.2 JAN. 2012

LE PRÉFET DE LA REGION
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
à

Madame le Maire de PORT DE BOUC

sous-couvert de Monsieur le sous-préfet d'ISTRES

MAIRIE DE PORT-DE-BOUC	
19.01.12 : 47406	
SUIVI PAR	Epic
POUR INFO	Flave - Sami

Comptes - Namt
Sami
Severin
JMF

OBJET : Société AZUR CHIMIE SAS à Port de Bouc

Courant septembre 2011, vous avez interrogé téléphoniquement les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement concernant le devenir des servitudes en matière d'urbanisme relatives au site de l'ancienne usine Azur Chimie.

A ce sujet, je me permets de vous rappeler que le projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) dont faisait l'objet cet établissement a été abandonné du fait de la cessation de son activité ainsi que je l'ai acté par arrêté préfectoral n° 52 -2010 du 4 octobre 2010.

Pour autant, les zones de maîtrise de l'urbanisation dites Z1, zone de protection rapprochée et Z2, zone de protection éloignée demeuraient jusqu'à ce jour en vigueur dans l'attente de l'approbation de ce plan.

NB : pour mémoire, ces zones de 550 mètres pour la Z1 et, 1100 m pour la Z2 sont issues du retour d'expérience et sont forfaitaires. Elles ont été mises en place sur tous les sites de PACA ayant un poste de (dé)chargement de wagon de chlore ou un stockage de chlore liquide suite aux travaux réalisés par le groupe de travail "distances d'isolement" du SPPPI en 1988.

Je vous informe que les zones Z1 et Z2 précitées ne sont plus d'actualité étant donné non seulement la cessation d'activité du site, mais aussi sa mise en sécurité étant quasi aboutie à ce jour.

En effet l'inspecteur des installations classées s'est rendu sur le site le 3 novembre 2011 et a constaté que malgré les pollutions présentes dans les sols et les eaux souterraines, et les dangers représentés par les derniers déchets non dangereux, ruines, équipements et gravats encore sur place vis à vis des tiers en cas d'intrusion fortuite (malgré les clôtures existantes et la signalétique adaptée), il n'y a plus aujourd'hui sur ce site de substances et de déchets dangereux justifiant d'un classement au titre des installations classées soumises à autorisation avec servitudes.

Dans ces conditions, vous voudrez bien considérer ces zones comme caduques.

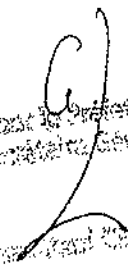
.../...

Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que le périmètre d'étude du projet de PPRT relatif à la plate-forme multi-exploitants de Lavéra à Martigues, non finalisé à ce jour, impactera vraisemblablement la commune de Port de Bouc.

Etant donné que les contraintes liées à ce projet sont encore aujourd'hui inconnues, je ne puis que vous conseiller une attitude de prudence concernant une éventuelle modification des zones de maîtrise de l'urbanisation pour votre commune.

Par ailleurs, la mise en sécurité du site Azur Chimie étant sur le point d'être achevée, je vous informe qu'en accord avec le mandataire judiciaire de l'établissement, le gardiennage ne sera plus maintenu à moyen terme dès que les dernières opérations que j'estime prioritaires pour sécuriser définitivement l'ensemble du site, seront réalisées.

Enfin, je vous précise que mes services se tiennent à votre disposition pour toutes informations supplémentaires en la matière.


Préfet
La Sécurité Générale
Le 12/05/2010